

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_15B-DE
Reçu le 14/03/2025

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES

2025-15

SEANCE du 12 mars 2025

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Patrick MAZEDIER, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE, Valérie ARNOULD, Christine DE ROUCK, Nicolas REYNEAU, Didier BAUMARD, Marie-Laure MORJON, Marie-Ange VILLENEUVE, Anne BRACHET, Maryse HERY, Loïc NAULET, Sterenn GOULLIANNE, Jean-Claude DORAY, François-Pierre VERNIER, Manuela MOUSSET

ABSENT représenté : Fabrice BRIDIER donne pouvoir à Stéphanie LE HASIF

ABSENT : Sébastien BOUCHET

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie ARNOULD

MEMBRES EN EXERCICE : 20

ABSENT REPRESENTE : 1 PRESENTS : 18 VOTANTS : 19

CONVOCATION : 05/03/2025

AFFICHAGE CONVOCATION : 05/03/2025

Objet : Délibération portant suppression de poste, création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la délibération n° 2024-42 du 4 décembre 2024 établissant le tableau des effectifs,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_15B-DE
Reçu le 14/02/2025

Considérant que les besoins pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale évoluent,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent exerçant ses missions au sein de l'Agence Postale Communale,

Considérant que les missions de l'agent en poste au sein de l'Agence Postale Communale, relèvent plus de la filière administrative que de la filière technique,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 février 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés,

Pour : 17 (Bernard GIRAUD, Patrick MAZEDIER, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Christine DE ROUCK, Nicolas REYNEAU, Didier BAUMARD, Marie-Laure MORJON, Marie-Ange VLENEUVE, Anne BRACHET, Maryse HERY, Loïc NAULET, Sterenn GOULLIANNE, Jean-Claude DORAY, François-Pierre VERNIER, Manuela MOUSSET, Fabrice BRIDIER)

Contre : 0

Abstentions : 2 (Valérie ARNOULD, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE)

DECIDE :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C

ET

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C
- De modifier le tableau des effectifs ci-annexé en ce sens,
- De procéder à la déclaration de vacance de poste,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent,
- De charger Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_15B-DE
Reçu le 14/03/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 13 mars 2025

Le Maire,

Bernard GIRAUD

Affichée le :



Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.


COMMUNE DE SAINT-AGNANT
Tableau des effectifs au 12 mars 2025

Grades ou Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs		Position
			Postes Autorisés	Postes Pourvus	
Filière Administrative					
Attaché Pal	A	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Attaché	A	35/35 ^{ème}	1	1	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35 ^{ème}	1	1	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Rédacteur	B	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Rédacteur	B	35/35 ^{ème}	1	1	
Rédacteur	B	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	38/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint administratif territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	32/35 ^{ème}	1	0	Création de poste
Filière Technique					
Services Techniques					
Technicien	B	35/35 ^{ème}	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	38/35 ^{ème}	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Agent de maîtrise	C	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	38/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Centres / Ecoles / Garderie					
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	27/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	27/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 ^{ème}	1	1	Suppression de poste
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	30/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	7/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique territorial	C	7/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique territorial	C	7/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Adjoint technique territorial	C	7/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant
Médecine sociale					
ATSEM	C	27/35 ^{ème}	1	0	Poste vacant